

I - Accidentalité locale

[données non consolidées]

◆ Les chiffres du mois

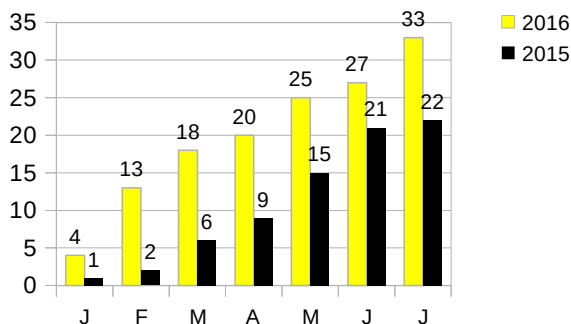
	Mois de juillet		
	2016	2015	Ecart
Accidents corporels	56	49	+ 7
Tués	6	1	+ 5
Blessés	65	80	- 15
Blessés hospitalisés	26	38	- 12

◆ Le cumul de l'année

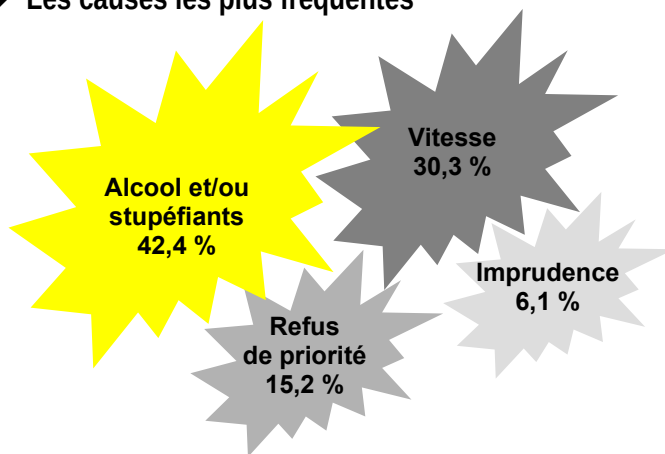
	Cumul de janvier à juillet		
	2016	2015	Ecart
Accidents corporels	334	324	+ 10
Tués	33	22	+ 11
Blessés	372	442	- 70
Blessés hospitalisés	147	205	- 58

Après une tendance encourageante au mois de juin, les chiffres des tués et des accidents repartent à la hausse.

◆ Le cumul mensuel des tués



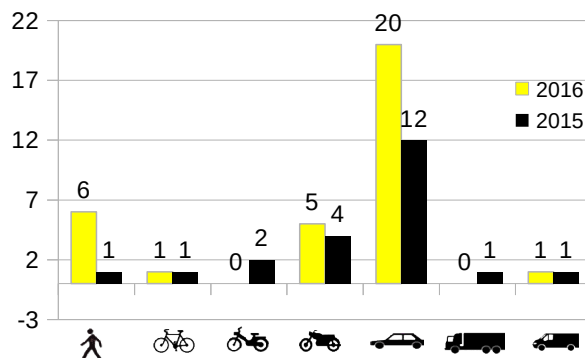
◆ Les causes les plus fréquentes



◆ La répartition des tués par âge

Tranches d'âges	Pourcentage
15-17 ans	3 %
18-24 ans	9 %
25-34 ans	24,2 %
35-44 ans	15,2 %
45-54 ans	6,1 %
55-64 ans	6,1 %
65-74 ans	18,2 %
> 75 ans	18,2 %

◆ Le nombre de tués selon le mode de déplacement



II - Accidentalité régionale-nationale

Bilan provisoire du 1 ^{er} janvier au 31 juillet 2016									
	Accidents			Tués			Blessés		
	2016	2015	Variation	2016	2015	Variation	2016	2015	Variation
Bretagne	1 331	1 239	↗ 92	96	85	↗ 11	1 577	1 549	↗ 28
Côtes d'Armor	206	237	↘ - 31	17	19	↘ - 2	261	337	↘ - 76
Finistère	334	324	↗ 10	33	22	↗ 11	299	362	↘ - 63
Ille-et-Vilaine	470	391	↗ 79	29	26	↗ 3	597	479	↗ 118
Morbihan	321	287	↗ 34	17	18	↘ - 1	420	371	↗ 49
France	31 924	32 206	↘ - 282	1 921	1 893	↗ 28	40 284	40 382	↘ -98

III - Actualités

Le code de la rue

Une circulation apaisée entre tous les usagers

Cette évolution du Code de la route énonce avant tout un **principe de prudence** à l'égard des plus vulnérables, notamment les piétons. Autre nouveauté, l'introduction de « **zones de rencontres** », ouvertes à tous les modes de transport, mais dans lesquelles les piétons ont la priorité sur tous. Avec une limitation de la vitesse à 20 km/h, ainsi que l'aménagement spécifique d'espaces de stationnement pour les véhicules motorisés, la **cohabitation** de tous les **usagers** est facilitée et encouragée.

Pour que ce principe de prudence de l'utilisateur le mieux protégé à l'égard du plus exposé se généralise et s'ancre dans les comportements, les zones spécifiques – « zone 30 », « zone de rencontre » et « zone piétonne » – bénéficient d'une unité de règles et de signalisation partout en France. Chacun peut ainsi adapter plus facilement son comportement : réduction de la vitesse pour les automobilistes, double sens de circulation quasi-généralisé en « zone 30 » et en « zone de rencontre » pour les cyclistes, traversée de la chaussée facilitée pour les piétons.

Le code de la rue déroule donc une **triple notion** :

- **Le respect mutuel** de tous les acteurs de la voie publique
- **Le renforcement de la sécurité**, avec une signalisation claire et des règles de circulation et de stationnement spécifiques, mais aussi avec le port obligatoire d'un gilet de sécurité pour les cyclistes ;
- **L'écologie**, en favorisant les modes de circulation doux en ville.